

Délibérations du Conseil Municipal du 04 MARS 2017

L'an deux mil dix sept, le quatre Mars, à 10h, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur MINIER Vincent, Maire.

Présents : 13

- Vincent MINIER : Maire
- Mme GOUR Christèle, M LAURENT Yann, M. MONREAL Louis, Mme GOLIAS Chantal, Mme TRICOIRE Isabelle : Adjointes
- M DENIGOT Patrick, Mme MLYNARSKI Caroline, Mme QUEMERAIS Séverine, M LEBRETON Gervais, Mme DEGAND PHILIPPOT Laurence, M. TARDIF Christophe, Mme CHATTON Valérie : Conseillers Municipaux.

Absents excusés : 5 (dont 4 pouvoirs)

Mme CHATELLAIN Marie-Anne (pouvoir à M. MINIER), Mme BOVI Aurélie (pouvoir à Mme GOUR), Mme BEIGNON Séverine (pouvoir à Mme QUEMERAIS), Mme HASLE Nathalie, M SIMONNEAUX Joseph (pouvoir à M. LAURENT)

Absents : 1

M. COLIN David

Nombre de votants : 17 Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de la convocation : 23/02/2017

Mme QUEMERAIS prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 Février 2017

Monsieur le Maire présente le compte rendu du conseil municipal en date du 4 Février 2017.

Le conseil municipal approuve les comptes rendus par signature du registre.

2017-07 :

Prolongation d'un poste d'agent technique dans le cadre du dispositif Contrat unique d'insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE)

Dans le cadre du décret n°2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), le Conseil Municipal avait créé (délibération n°2016-07 du 11 février 2016) un emploi d'agent technique espaces verts en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), à compter du 01/04/2016.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et les établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle Emploi pour le compte de l'Etat.

La période de contrat initiale de 12 mois s'achevant, il est proposé au Conseil Municipal de statuer sur l'étude de prolongation du dispositif

Conditions de renouvellement proposées :

- poste : agent technique espaces verts
- dispositif : CUI-CAE
- durée du contrat : 12 mois (non renouvelables car dans la limite maximum des 24 mois)
- durée de travail : 35 heures hebdomadaires
- rémunération : SMIC horaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix POUR et 2 ABSTENTIONS :

- DECIDE de prolonger le poste d'agent technique espaces verts, dans le cadre du dispositif « CUI – CAE » ;
- PRECISE que ce contrat sera d'une durée de 12 mois, non renouvelables car dans la limite maximum des 24 mois ;
- PRECISE que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine ;
- INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail ;
- AUTORISE monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires à cette prolongation et à signer les documents inhérents à la convention et au contrat.

2017-08 :

Vote des Comptes Administratifs 2016 et adoption des comptes de gestion 2016

Compte administratif de la Commune

FONCTIONNEMENT 2016

Dépenses	Recettes
924 537,79 €	1 319 182,32 €

Excédent : **394 644,53 €**

INVESTISSEMENT 2016

Dépenses	Recettes
1 591 487,89 €	1 833 243,93 €

Excédent : **241 756,04 €**

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE : Excédent : **636 400,57 €**

Solde RAR : - 228 679,67 €

Besoin de Financement : 0 €

RESULTAT DEFINITIF : Excédent : **407 720,90 €**

Compte administratif adopté à l'unanimité sous la présidence de Mme GOUR (Monsieur MINIER ne prenant pas part au vote).

Compte administratif de l'Assainissement collectif

FONCTIONNEMENT 2016

Dépenses	Recettes
20 635,92 €	135 887,97 €

Excédent : **115 252,05 €**

INVESTISSEMENT 2016

Dépenses	Recettes
176 573,49 €	210 378,30 €

Excédent : **33 804,81 €**

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE : Excédent : **149 056,86 €**

Solde RAR : - 3 000 €

Besoin de Financement : 0 €

RESULTAT DEFINITIF : Excédent : **146 056,86 €**

Compte administratif adopté à l'unanimité sous la présidence de Mme GOUR (Monsieur MINIER ne prenant pas part au vote).

Les comptes de gestion 2016 pour les budgets de la commune et de l'assainissement collectif dressés par Mme RAVARD Christelle, Receveur, sont adoptés **à l'unanimité**.

2017-09 :

Affectations des résultats 2016 aux budgets 2017

Commune

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement (excédent au 31/12/2016) de **394 644,53 €** comme suit :

- ◆ L'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) : **394 644,53 €**
- ◆ Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : **0 €**
- ◆ Solde d'exécution d'investissement (ligne 001 en recettes) : **241 756,04 €**

L'affectation de résultat est approuvée à l'unanimité.

Assainissement collectif

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement (excédent au 31/12/2016) de **115 252,05 €** comme suit :

- ◆ L'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) : **115 252,05 €**
- ◆ Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : **0 €**
- ◆ Solde d'exécution d'investissement (ligne 001 en recettes) : **33 804,81 €**

L'affectation de résultat est approuvée à l'unanimité.

Séance levée à **12h40**

Suivent les signatures :